

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2012

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil jeudi, le 19 janvier 2012, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Sylvie Robidas	siège 2
Serge Allie	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

Absence motivée :

Benoit Roy	siège 1
------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2012-01-32

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement d'emprunt;
4. Période de questions portant uniquement sur le point du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt numéro 375-2012

décrotant une dépense de 500 000,00 \$ et un emprunt de 500 000,00 \$ pour l'achat de deux camions bennes avec les équipements nécessaires pour le déneigement

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2012-01-33

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'approuver et adopter le «*Règlement numéro 375-2012* décrétant une dépense de 500 000,00 \$ et un emprunt de 500 000,00 \$ pour l'achat de deux camions bennes avec les équipements nécessaires pour le déneigement» tel que présenté.

D'enregistrer et insérer ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité de Saint-Malo, sous le numéro 375-2012, et en conséquence, signé par le maire et la directrice générale, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 25.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière